



REPUBLIQUE DU NIGER

Millennium Challenge Account-Niger  
(MCA-NIGER)

NOTIFICATION N°82/07-2023/PCA

RESOLUTION SPECIALE N°076/06-2023 ADOPTEE PAR CONSULTATION A DOMICILE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER.

EN DATE DU 03 Juillet 2023,

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le Millenium Challenge Corporation ("MCC"), et le Gouvernement de la République du Niger (le "Gouvernement"), ont conclu un Accord de Don du Millenium Challenge en date du 29 juillet 2016 (le "Compact") ;

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le MCC et le Gouvernement ont conclu un Accord de mise en œuvre du programme en date du 29 juillet 2016 (le "Accord de mise en œuvre du programme") ;

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement, par Décret N°2016-706/PRN, daté du 23 décembre 2016, a créé le MCA-Niger comme organisme de contrôle et de gestion de la mise en œuvre du Compact (le "Décret") ;

**CONSIDÉRANT ENFIN** que la résolution spéciale N°076/06-2023 a fait l'objet d'une consultation écrite à domicile des membres du Conseil et qu'elle a été approuvée par sept (7) membres votants (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile) conformément aux dispositions de la section 3.12 du Règlement intérieur de MCA-Niger ;

**PAR CONSÉQUENT**, le Président du Conseil d'Administration notifie et atteste par les présentes que le Conseil d'Administration a **APPROUVÉ ET ADOPTÉ LA RÉOLUTION SPECIALE CI-APRÈS** :

- **RESOLUTION SPECIALE N°076/06-2023/MCA-Niger** : « Le Conseil d'Administration approuve l'Avenant N°05 au Contrat N°IR/RMA/3/W.0204/20 conclu avec l'Entreprise SOGEA SATOM, pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENiS) de la RN35 (tronçon Gaya-Margou 179,3km) et des travaux d'aménagement et d'entretien par approche communautaire de la route rurale de Sambéra (36,6km) ».

(a) *Les membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général du MCA-Niger sont autorisés à élaborer et signer tout document et mener toute action en vue de mettre en œuvre la présente Résolution dans la limite de leurs compétences respectives.*

A signé

Nom : Ibrahim SANI ABANI

Titre : Président du Conseil d'Administration

